Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260811-DCM_2026_183-DE

DST
Référence : GMA//GLM/AC/MM 2026

COMMUNE DE CARNAC – MORBIHAN
DECISION DU MAIRE N°2026-183
Prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marché public de travaux d'aménagement de l'avenue Miln et de l'allée du Parc
Lot 1 - EUROVIA
AVENANT n°1 – Modification des espaces paysagers réalisés en béton érodé
AVENANT n°2 – Reprise du carrefour de l'allée des Menhirs, des revêtements aux abords des bornes escamotables et adaptation ponctuelle des réseaux et regards.

Montant initial lot 1 : 779 996.16 € TTC + montant avenant 1 : 5 531.88 € TTC + montant avenant 2 : 31 404.72 € TTC = 816 932.76 € TTC

Le Maire de la Commune de CARNAC,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-23 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n°2024-037 du 28 mars 2024 relative à la création d'une Autorisation de programme / Crédits de Paiement et la délibération n°2024-153 du 12 décembre 2024 validant le programme des travaux,

Vu la décision du Maire 2025-161 portant attribution du marché public de travaux d'aménagement de l'avenue Miln et de l'allée du Parc à l'entreprise EUROVIA,

Considérant l'intérêt de reprendre le carrefour de l'allée des Menhirs, les revêtements aux abords des bornes escamotables, d'adapter certains réseaux et regards et d'augmenter l'épaisseur des ouvrages bétons afin de garantir une meilleure solidité et durabilité de la structure,

DECIDE

Article 1 : De modifier le marché initial d'un montant de 30 780,60 € HT, soit 36 936,60 € TTC, portant le montant total des travaux à 786 777,30 € HT, soit 944 132,76€ TTC.

	LOT 1 EUROVIA		LOT 2 ID VERDE		Montant total	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Marché initial	649 996,80	779 996,16	106 000,00	127 200,00	755 996,80	907 196,16
Avenant 1	4 609,90	5 531,88			4 609,90	5 531,88
Avenant 2	26 170,60	31 404,72			26 170,60	31 404,72
Nouveau montant du marché	680 777,30	816 932,76	106 000,00	127 200,00	786 777,30	944 132,76

Article 2 : L'avenant sera signé par le Maire ou l'adjoint délégué,

Article 3 : En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

CARNAC, le 11 août 2026

Le Maire,
Alexandre LANOË

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr